

**Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 6 octobre 2014**

**Communication sur la politique de la petite enfance**

Six mois après le début de la mandature, le 12<sup>e</sup> arrondissement se mobilise pour continuer à développer une politique de la petite enfance en créant des places en crèches mais également en renforçant et en structurant l'offre de service existante pour les familles. Depuis plusieurs années, la politique de la petite enfance et des familles est devenue l'une des priorités de l'arrondissement, que se soit pour élargir notre offre en équipement mais aussi en services rendus aux familles du 12<sup>e</sup>.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des commissions d'attribution de place en crèche et garantir un traitement égalitaire des demandes des familles, la Maire a souhaité que les commissions d'attribution soient anonymisées dès la première commission d'attribution. La commission continue à réunir 10 fois par ans les divers professionnels de la petite enfance, l'anonymisation permettant de garantir une meilleure équité dans l'attribution des places. L'appui du nouveau logiciel Sipe nous a permis de mettre en oeuvre ces changements, je remercie à ce titre l'équipe du relais information familles de la Mairie qui nous a particulièrement aidés à cette mise en oeuvre.

Ce sont aujourd'hui plus de 4500 enfants de moins de trois ans qui vivent dans le 12<sup>e</sup>, enfants pour lesquels nous nous devons de proposer des modes de garde variés.

Nous souhaitons pour cela créer 500 places supplémentaires sur cette prochaine mandature.

Nous ouvrirons très prochainement 44 places en crèches collectives au rez- de- chaussez d'un ensemble immobilier de Paris Habitat dont le chantier est en cours d'achèvement. Ce sont également 66 places en crèches collectives au 7 rue de gravelle qui ouvriront en 2015. Parallèlement, nous accompagnons d'ores et déjà les projets qui permettront l'ouverture d'une grande partie des places identifiées au 75 rue de Reuilly (crèche associative de 30 places), au 10 passage Driancourt (multi-accueil associatif de 15 à 20 places), au 15-17 rue Lamblardie (opération qui comprend la reconstruction de la crèche municipale qui passe à 66 places et un multi-accueil de 96 places), au 37-39 rue des Meuniers ( crèche municipale de 66 places) ou encore à la caserne de Reuilly au 59 boulevard Diderot. (66 places)

Entre mai et septembre dernier, ce sont près de 783 enfants qui se sont vus attribuer une place en crèche par la commission collégiale (499 places en mai, 136 en juin et 148 en septembre).

En plus de créer de nouveaux équipements, il nous faut bien entendu entretenir les anciens. Nous attachons une attention particulière à l'entretien des établissements afin de maintenir une qualité d'accueil pour les plus jeunes. Une réunion mensuelle en Mairie avec la SLA permet d'assurer un suivi étroit de l'ensemble des travaux réalisés au sein des équipements municipaux de la petite enfance. En 2014, ce sont 971 400 euros qui seront dédiés à la mise aux normes et la modernisation de nos équipements petite enfance.

Cela peut se réaliser par de petits travaux comme cela a été le cas dans différentes crèches du 12<sup>e</sup> durant l'été, mais également par des projets de restructuration : les crèches au 43 rue de Picpus ou au 77 avenue de Netter sont des exemples d'équipements qu'il nous faudra restructurer très prochainement (comme nous l'avons fait pour la protection maternelle et infantile qui a ouvert le 1<sup>er</sup> août 2014 après un an de travaux.)

Concernant la politique familiale sur le 12<sup>e</sup>, nous allons continuer à coordonner et faire connaître les actions menées ou soutenues par la Ville de Paris en direction des familles et de leurs enfants de tous âges, notamment en facilitant l'adaptation des services et des espaces publics à ces besoins. Nous continuerons également à développer des projets visant à promouvoir et à favoriser les conditions d'exercice de la fonction parentale en lien avec les coordinatrices de crèche du 12<sup>e</sup> et la protection maternelle et infantile.

Nous nous engageons déjà à répondre aux parents au sein de la mairie grâce au travail du relais information familles mais également en multipliant les réunions d'information sur les modes de garde existants. Dès cet automne, ces réunions auront lieu une fois tous les deux mois. Comme vous le savez, ces réunions permettent aux professionnels de la ville et aux associations de répondre aux questions des parents, notamment celles portant sur l'organisation de la commission d'attribution des places en crèche. Nous souhaitons par ailleurs mieux communiquer sur l'accueil individuel afin qu'il devienne attractif pour les familles : pour cela nous devons continuer à soutenir le travail des assistantes maternelles afin de garantir la même qualité d'accueil des professionnels sur le territoire du 12<sup>e</sup>. La création d'une maison d'assistante maternelle du 12<sup>e</sup> et/ou d'un relais d'assistante maternelle nous semble être des projets pertinents sur lesquels nous avons d'ores et déjà commencé à travailler.

Le 12<sup>ème</sup> continuera à répondre aux questions des parents d'enfants en crèche lors du conseil des parents. Comme vous le savez, il s'agit d'une instance créée il y a quatre ans qui permet de dialoguer entre parents avec les professionnels de la petite enfance et les élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Cette instance vient donc en complément du travail effectué par les professionnels de la petite enfance, les directrices et les coordinatrices de crèche.

Je vous informe à ce titre que les élections des prochains parents élus auront les 6 et 7 novembre 2014 et que dans la même semaine se tiendra une conférence en Mairie sur les enjeux de l'égalité fille garçon dès la petite enfance.

Enfin et je terminerai par là, le 12<sup>ème</sup> continuera à être en soutien aux associations d'aide à la parentalité et à l'enfance. Les familles du 12<sup>ème</sup> arrondissement doivent pouvoir avoir des espaces de parole et d'écoute comme cela a été permis avec l'implantation d'un espace d'accueil parent-enfant ou encore la création du CLAP ces dernières années. Nous prévoyons le lancement d'une coordination d'aide à la parentalité avant la fin de l'année car, outre le travail de mise en cohérence entre les divers équipements et les personnels de la petite enfance, nous devons mettre en cohérence les actions menées sur le territoire du 12<sup>e</sup>.

Je vous remercie de votre attention.